



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du lundi 31 mars 2025 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 mars à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉE :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
--------	-------	---------------	---

EXCUSÉS :

Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé

ABSENT : /

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

Madame Rouchon propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 1^{er} février au 28 février 2025 :

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 17 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 3 050 € et
- 9 familles d'aides financières pour un montant total de 2 964.18 €.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 FEVRIER 2025

Madame Rouchon indique que le procès-verbal a été transmis aux administrateurs avec la convocation.

Madame Rouchon indique qu'une observation de Madame Marie-Paule Bladier lui a été transmise quant à l'horaire des réunions du Conseil d'administration du CCAS mentionné dans le compte rendu du 3 février 2025.

Avec l'approbation de tous les administrateurs, la référence mentionnée est supprimée car elle ne concordait pas à ses déclarations. L'administration enverra, dès demain, le compte rendu dûment corrigé à l'ensemble des administrateurs, par courrier électronique.

Approuvée à l'unanimité.

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

Aucune observation n'ayant été faite, le compte de gestion de Monsieur Le Trésorier Municipal de l'exercice 2024 est adopté à l'unanimité.

Approuvée à l'unanimité.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Le compte administratif retrace les opérations comptables réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 qui ont permis au CCAS d'assurer ses différentes missions. Il est élaboré par l'ordonnateur et est en concordance avec le Compte de gestion établi par le comptable public, reçu le 21 mars 2025.

À titre d'information, après son adoption, le Compte Administratif sera consultable au service Archives-Documentations de la Ville.

Madame Rouchon indique que le résultat de clôture cumulé fait apparaître, après reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser d'investissement, avant affectation du résultat :

- un excédent de fonctionnement de 382 690.57€
- un excédent d'investissement de 50 507.79 €



Ces résultats sont repris au Budget Primitif 2025 du CCAS.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération ayant pour objet de prendre acte, de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 et d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2024, ci-dessus mentionnés.

Approuvée à l'unanimité.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS

Au vu des résultats de clôture du Compte Administratif 2024 qui a été approuvé ce même jour, Madame Rouchon propose, pour le budget du CCAS, d'affecter les résultats ci-dessous :

Excédent de fonctionnement ligne 002 :	382 690.57 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté solde créditeur ligne 001 :	50 507.79 €

Les résultats seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2025.

Approuvée à l'unanimité.

6 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Madame Rouchon indique que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration vote le Budget primitif pour l'exercice 2025.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice.

Madame Rouchon précise que le Budget primitif du CCAS prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'orientation budgétaire.

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Kozina apporte des précisions concernant l'augmentation des dépenses d'investissement, en indiquant qu'elles se rapportent aux travaux de la résidence Lorraine. Cette année, nous prévoyons plus de travaux de rénovation d'appartements, compte tenu du nombre de libération d'appartements mais également le remplacement des portes de l'entrée principale de la résidence qui sont vétustes, des opérations d'entretien, l'installation de grilles aux abords, ainsi que la seconde phase des travaux pour améliorer l'accessibilité des espaces communs.

Madame Rouchon les remercie et propose de passer au vote du Budget primitif du CCAS de l'exercice 2025, arrêté en équilibre en section de fonctionnement à 4 110 000 € et en section d'investissement à 650 000 €.

Approuvée à l'unanimité.

7 – Fixation de la participation financière des abonnés au dispositif de la téléassistance

Madame Rouchon indique que la présente délibération a pour objet de fixer, et ce à compter du 1^{er} avril 2025, la nouvelle participation financière des abonnés levalloisiens soit :

- de conserver la gratuité de la téléassistance dans les résidences de seniors municipales Wilson, Lorraine et Mathilde Girault et
- de fixer la participation financière mensuelle des séniors de 60 ans à 10,50 € pour les personnes âgées imposables et à 3 € pour les personnes âgées non imposables.

Les personnes handicapées, même de manière temporaire, quel que soit leur âge, peuvent souscrire à l'abonnement aux mêmes tarifs.

Approuvée à l'unanimité.

8 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – PROMOTIONS ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS – BILAN 2024

Madame Rouchon informe que le présent rapport a pour objet de dresser le bilan 2024 en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Prend acte.

9 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Madame Rouchon indique que la présentation de ce rapport social unique, au titre de l'année 2023, a été transmise aux Administrateurs avec la convocation.

Prend acte.

10 – CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ FRANCIILLIANE ET LE CCAS DE LEVALLOIS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES DU PROGRAMME « EAU SOLIDAIRE »

Madame Rouchon indique qu'il s'agit d'une aide au paiement des factures ou des charges d'eau, pour aider les levalloisiens en difficulté. Le CCAS bénéficie d'un soutien financier du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France).

Madame Kozina informe que le SEDIF a choisi la société Francilliane comme nouveau délégataire à partir du 1er janvier 2025, et ce pour une période de 12 ans, à la suite de l'expiration de la précédente délégation le 31 décembre 2024 pour le paiement des factures d'eau ou des charges d'eau.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé cette nouvelle convention qui décrit le fonctionnement du dispositif d'aides « Eau Solidaire ». Celle-ci prévoit également la création d'une plateforme d'échanges, le portail SEDIF-CCAS, pour gérer les aides Eau Solidaire.

Pour l'année 2025, le montant de l'Aide Eau Solidaire prévu s'élève à 1 490 euros.

Madame Rouchon propose d'approuver la présente délibération ayant pour objet d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à signer la convention.

Approuvée à l'unanimité.

11 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET LA POLICE NATIONALE DE LEVALLOIS POUR LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT À L'UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Madame Rouchon indique que le CCAS en partenariat avec la Police Nationale, assure, sur orientation d'un Officier de Policier Judiciaire, la prise en charge des frais de taxis permettant aux femmes victimes de violences conjugales d'être transportées depuis le commissariat à l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de Garches ou d'Argenteuil et d'être ramenées au Commissariat.

Les parties ont souhaité poursuivre cette collaboration par la conclusion d'une nouvelle convention définissant les conditions de prise en charge opérationnelle et financière du transport.

Madame Rouchon propose d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame la Présidente ou La Vice-présidente à la signer.

Approuvée à l'unanimité.

12 – CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA SOCIÉTÉ DE TAXI « G7 » POUR LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT À L'UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Depuis 2020, le CCAS prend financièrement en charge le transport assuré par une compagnie de taxis pour véhiculer les femmes levalloisiennes victimes de violences conjugales.
Le contrat est arrivé à son terme le 20 mars 2025.

Le CCAS souhaite poursuivre ce partenariat avec la société « G7 » en lien avec le Commissariat de Levallois pour faciliter la prise en charge de ce transport en taxi pour les femmes victimes de violences conjugales telle que décrite dans le projet de contrat.

Le montant maximum annuel des dépenses a été fixé à 7 000 € HTVA.

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Kozina précise qu'il s'agit d'un marché imposant de mentionner le plafond maximum annuel. Le CCAS gère en moyenne deux interventions de transport chaque année. Et sur les deux années passées, nous n'avons reçu aucune demande.

Madame Rouchon propose d'approuver les termes du contrat qui a pour objet de préciser les contours de la prise en charge du transport à l'unité médico judiciaire des femmes victimes de violences conjugales et d'autoriser sa signature par Madame la Présidente ou La Vice-présidente.

Approuvée à l'unanimité.

À la fin de l'ordre du jour, Madame Rouchon fournit des informations supplémentaires liées à l'activité du CCAS.

Pour commencer, Madame Rouchon tient à exprimer sa gratitude envers l'engagement de Monsieur Laurent PASCAL, en tant que Président de la Protection Civile de l'Antenne Levallois-Clichy. Depuis le 8 mars 2025, la présidence est assurée par Monsieur Théo METTON REGIMBEAU. Madame Rouchon souligne le travail exceptionnel de Laurent durant toutes ces années, et sa présence constante aux côtés de la Ville.

Depuis le 17 février 2025, l'association Levallois Entraide a déménagé au 39 rue Deguingand à Levallois. La Ville a entièrement rénové cet espace, qui est maintenant mis à leur disposition.

- La distribution des produits frais s'effectue les lundis et ceux de première nécessité les mardis et jeudis.
- Les rendez-vous se prennent désormais en ligne. Cette nouvelle organisation a été mise en place pour faciliter la prise de rendez-vous, notamment en permettant aux bénéficiaires de s'inscrire même en dehors des horaires d'ouverture de l'association.

Enfin, Madame Combelle indique que la Protection Civile a proposé une formation gratuite aux seniors levalloisiens intitulée « des Gestes Qui Sauvent » qui s'est tenue le vendredi 7 mars 2025. Il s'agit d'une très belle initiative.

À l'issue de la réunion, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le lundi 23 juin 2025 à 18h30, dans la salle Aristide Briand, de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18 h 50.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

5/5